

10 propositions

Dix propositions clés de la Ligue de l'enseignement pour refonder l'École

L'École laïque a contribué, à la fin du XIX^e siècle et au début du suivant, à installer la République et à la rendre pérenne. Institution de la République, elle a pris toute sa part dans la reconstruction civique et économique de la France du milieu du XX^e siècle après l'occupation nazie et le régime de Vichy. Elle a su également répondre au défi de la massification rendue nécessaire par les exigences éducatives, sociales, culturelles et économiques de la fin de ce même XX^e siècle. Nous sommes passés ainsi de 5 % d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat en 1950 à 65 %, et de trois cent mille étudiants en 1960 à deux millions trois cent mille. Cependant, nous sommes encore loin des 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et de la totalité de chaque classe d'âge avec, au minimum, le niveau du CAP ou du BEP, objectifs fixés par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989. Rappelons que 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme, dont 60 000 sans qualification. Nous voulons que cette situation change et que nous puissions atteindre les objectifs de la loi de 1989, l'objectif aussi de 50 % d'une classe d'âge accédant aux qualifications de l'enseignement supérieur. Cela signifiera que nous entrons dans une société où toutes les femmes, tous les hommes sont en mesure de conduire leur vie personnelle, civique et professionnelle en pleine responsabilité et sont capables d'adaptation, de créativité et de solidarité pour maîtriser incertitude et complexité. Mais pour que ces objectifs se réalisent, le système éducatif doit définitivement changer d'optique en abandonnant les stratégies éducatives et les modes de fonctionnement et d'organisation d'hier, construits pour trier des élites, mêmes républicaines. Et pour que la République laïque, sociale et démocratique tienne ses promesses, en particulier envers celles et ceux qui doutent d'elle, nous devons refonder l'École pour qu'elle (re)trouve une pleine légitimité contemporaine. Cela suppose, pour elle et pour la Nation, une obligation de moyens que nous déclinons ici sous forme de dix propositions que nous jugeons clés pour un programme immédiat.

1

Un service public présent sur tous les territoires

Tout enfant est éducatible, tout jeune doit posséder une qualification au moins du niveau CAP-BEP (niveau V), chacun doit être en mesure de se former, de se qualifier et de se cultiver tout au long de sa vie d'adulte, de citoyen et de travailleur, dans les conditions d'une Union européenne en devenir et ouverte sur le monde. Pour la Ligue de l'enseignement, ces principes et exigences nécessitent la présence partout, avec les collectivités territoriales et contrôlé par l'État, du service public, laïque et gratuit d'éducation, dont l'accès est garanti. La Ligue de l'enseignement demande à ce que cette accessibilité soit instaurée dès l'âge de 2 ans au sein d'un service public de la petite enfance diversifié, associant l'école maternelle et les autres structures d'accueil de la petite enfance. La Ligue de l'enseignement demande également que la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans soit maintenue réellement pour tous afin que chacun puisse acquérir une culture, des connaissances et des compétences communes et qu'un droit d'éducation soit ouvert jusqu'à 18 ans, reportable ultérieurement s'il n'a pas été utilisé en formation initiale.

2

Donner plus et mieux à ceux qui ont le moins

L'uniformité dans l'attribution des moyens permet d'afficher une égalité de traitement des établissements scolaires qui est profondément inégalitaire. Elle ne prend pas en considération les caractéristiques sociales et territoriales qui demandent des projets reposant sur des stratégies éducatives et culturelles adaptées pour la réussite de tous les élèves et les moyens humains et financiers spécifiques pour les mettre en œuvre. La Ligue de l'enseignement demande qu'à cette fin l'État et les collectivités territoriales, pour ce qui les concerne respectivement, affectent une partie des moyens en fonction de ces caractéristiques et des projets pour les prendre en compte (projets d'établissements scolaires proprement dits et, dans le champ territorial, avec les collectivités territoriales, les associations... projets d'accompagnement à la scolarité, projets éducatifs, culturels et sociaux, tous ces projets devant prévoir les modalités de leur évaluation). Cet encouragement de l'autonomie des établissements a comme corollaire un renforcement du pilotage, tant au plan académique qu'au plan national, par l'imposition d'un cahier des charges portant sur le respect d'un certain nombre d'obligations : hétérogénéité des classes tant au point de vue du niveau des élèves qu'au point de vue social, accueil des familles, prise en compte de l'expression et des demandes des élèves et de leurs délégués, implication de l'établissement sur son territoire... La Ligue de l'enseignement demande enfin que le budget de la Nation fasse de l'éducation une véritable priorité pour prévenir et combattre les inégalités en donnant plus et mieux à ceux qui ont moins, les appuis financiers apportés aux jeunes et/ou à leurs familles (bourses, allocations...) faisant partie de cette politique.

3

Une autre carte scolaire

Le système éducatif ne peut entériner, voire renforcer les conséquences de la ségrégation sociale qui résulte de la politique du logement et de l'habitat. À cette fin, la Ligue de l'enseignement demande que le service public d'éducation crée en son sein les conditions de la mixité sociale et du vivre ensemble au moyen d'une carte scolaire organisée en secteurs regroupant trois à quatre collèges, et les écoles d'où viennent leurs élèves, de manière à ce que chaque secteur, et chaque établissement scolaire public et privé qui le compose, assure en son sein cette mixité. Ces secteurs sont établis et révisés régulièrement par concertation entre autorités académiques et collectivités territoriales (loi du 13 août 2004) après négociation avec les établissements scolaires publics et privés soumis aux mêmes obligations. Les établissements exposent leur projet pour prendre en compte la mixité sociale et assurer que chaque élève puisse atteindre les objectifs fixés nationalement.

4

Pour une offre diversifiée de formation

L'orientation scolaire fait encore trop souvent l'impasse sur l'éducation aux choix et est encore trop souvent prédéterminée par le sexe, par l'origine sociale, voire par l'origine ethnique, réelle ou supposée, de chaque élève. Ce phénomène discriminatoire est amplifié par une offre de formation elle-même restreinte en matière d'accueil et de prise en compte de la diversité sociale et culturelle des jeunes. La Ligue de l'enseignement demande que les

secteurs scolaires fassent partie de bassins d'éducation et de formation, pensés en intégrant la problématique de l'accessibilité par des moyens de transports collectifs et construits autour d'une offre diversifiée comprenant tous les types de lycées, les structures de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie et celles de l'enseignement supérieur. Ces bassins sont mis en place et revus périodiquement par les conseils régionaux après expertise des conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) et en concertation avec l'État, les conseils généraux et, selon les cas, avec les communes ou intercommunalités.

5

Des élèves impliqués dans les apprentissages

Les résultats des travaux et recherches démontrent que la transmission des savoirs est tributaire de leur appropriation par l'activité des élèves. L'École ne peut ignorer cette réalité ou, à tout le moins, laisser la « liberté » à chaque praticien d'en tirer les conséquences ou non et à chaque établissement scolaire la possibilité de la traduire ou non dans ses modes d'organisation et de fonctionnement. La Ligue de l'enseignement demande que les projets pédagogiques comportent, parmi leurs lignes directrices, celle de l'implication des élèves dans la construction de leurs acquisitions par la mise en place de démarches participatives et coopératives. La Ligue de l'enseignement souhaite que les projets d'école ou d'établissement, dont font partie les projets pédagogiques, comprennent une organisation du temps scolaire en cours, travaux dirigés, ateliers, travail personnel assisté et travail personnel autonome. Et que d'autre part, à partir de ce que l'on sait depuis longtemps en matière de rythmes et de capacités d'apprentissage, ils intègrent un fonctionnement en cycles pluriannuels.

6

Passages et continuité pour la réussite de tous

Les passages de l'école élémentaire au collège, du collège au lycée et du lycée à l'enseignement supérieur constituent des moments délicats, si ce n'est redoutables, en termes de risque d'échec pour nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, en particulier pour ceux les plus exposés aux difficultés. La Ligue de l'enseignement demande à ce qu'une attention soutenue soit portée sur ces périodes en capitalisant les réalisations déjà effectives et, à partir de cela, en appelant à multiplier les initiatives et leur évaluation : cycles d'enseignement « à cheval » sur l'école et le collège, sur le collège et le lycée, sur le lycée et l'enseignement supérieur ; réduction du nombre de professeurs par classe au niveau de la 6^e et de la 5^e et renforcement de la coordination par le professeur principal ; travail en équipe piloté et reconnu ; tutorat ; établissements scolaires à taille humaine regroupant école primaire et collège ; enseignants des écoles exerçant dans les collèges, enseignants des collèges exerçant dans les écoles et application du même schéma entre collège et lycée et entre lycée et enseignement supérieur...

7

L'École doit assumer le travail qu'elle prescrit

Les élèves font fréquemment état de leur souhait de pouvoir rester dans l'établissement après la classe afin d'y effectuer leurs divers travaux scolaires. La Ligue de l'enseignement considère que c'est un levier pour prévenir et combattre les inégalités, tant sur le plan des conditions matérielles pour le travail personnel en dehors des heures de cours que pour l'aide d'adultes présents sur les contenus comme sur la méthodologie ou, par exemple, pour utiliser les ouvrages et les ressources du centre de documentation et d'information (CDI). À cette fin, la Ligue de l'enseignement demande la présence de personnels dans l'établissement (Éducation nationale, collectivités territoriales, associations) pour aider les élèves. Cette démarche doit s'articuler avec les actions conduites par les dispositifs d'accompagnement à la scolarité. Elle appelle des financements que la Ligue demande à faire assumer déjà, au moins, par les économies qui résulteraient d'une suppression des redoublements, inutiles et coûteux, et par la récupération des rentrées fiscales qui seraient dégagées par l'arrêt du système de réduction ou de crédit d'impôts pour les cours particuliers.

8

L'accompagnement éducatif contre le marché de l'angoisse scolaire

« Aide aux devoirs », « soutien scolaire », « accompagnement scolaire », nombreuses et confuses sont les réponses à la demande d'accueil et d'accompagnement des élèves après la classe. La Ligue de l'enseignement préfère par choix éducatif les démarches d'« accompagnement à la scolarité » et même, plus précisément, d'« accompagnement éducatif à la scolarité ». Elle souhaite qu'une concertation au plan national soit organisée dans le cadre d'un bilan de la mise en œuvre de la « Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité » de 2001 et des pratiques développées. En tout état de cause, une réponse unique et uniforme pour tous les territoires, certes satisfaisante médiatiquement, ne serait pas efficace, eu égard à la diversité des situations. Elles doivent être analysées dans le cadre de diagnostics propres à chaque territoire afin de mieux cerner la réalité des besoins éducatifs, culturels et sociaux. Il s'agit de construire avec les écoles et établissements du second degré dans le cadre de leur mission, de leurs obligations et de leurs projets, avec les services des collectivités territoriales, les associations, les équipements éducatifs, culturels et sociaux, les services déconcentrés de l'État, les élus, les familles et les jeunes eux-mêmes des projets territoriaux communs fixant des objectifs, des délais pour les atteindre et prévoyant des modes de régulation et d'évaluation.

9

Des maisons des savoirs et de la formation

Pour la Ligue de l'enseignement, la revalorisation de l'École dans notre société passe aussi par sa capacité à dépasser les seules réponses aux obligations de la formation scolaire initiale dans le cadre des horaires qui lui sont affectés. C'est par les propositions qu'elle fera pour prendre en compte les besoins contemporains - les activités d'éducation et de formation récurrentes, la formation continue, l'insertion, l'action culturelle, les actions de solidarité, de coopération européenne et internationale, de développement durable des territoires - qu'elle ira dans le sens d'une reconnaissance et d'une légitimité retrouvées dans le tissu social et les territoires. Elle renouera ainsi avec le rôle qui fut le sien à la fin du XIX^e siècle et durant un peu plus de la moitié du XX^e siècle, en particulier au travers du rôle que jouaient « l'école primaire et l'instituteur ». La Ligue de l'enseignement demande donc que les collèges et les lycées, avec le concours des collectivités territoriales et des mouvements d'éducation populaire, demeurent largement ouverts en dehors des heures de classe et deviennent des « Maisons des savoirs et de la formation » sur leur territoire.

10

Enseigner : des convictions, des pratiques

Les enseignants qui sortent des IUFM expriment leur désarroi face à ce qu'ils estiment être un décalage entre ce qu'ils y ont appris, ce qu'ils ont compris de l'éthique laïque et démocratique, de la démarche de projet, de la pédagogie active, de l'interdisciplinarité, de la notion d'éducation partagée, de la problématique de la connaissance des publics... et la réalité de l'exercice du métier. L'histoire, les valeurs, les positions, les propositions, les acquis, l'expérience, les savoir-faire pédagogiques et éducatifs des associations laïques reconnues officiellement comme « associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (AECEP) » et des mouvements pédagogiques constituent une aide précieuse pour, durant la formation initiale et continue, prévenir au maximum ce décalage. La Ligue de l'enseignement demande donc que le rôle des AECEP et des mouvements pédagogiques comme acteurs à part entière de la formation des enseignants soit explicitement reconnu et que le cahier des charges du ministère de l'Éducation nationale sur la formation des maîtres en IUFM, daté du 19 décembre 2006, soit enfin modifié dans ce sens.

**Ligue de l'enseignement,
3, rue Récamier 75341 Paris cedex 07 Tél. : 01 43 58 97 51**

www.laligue.org